

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BELLEVUE

Procès-verbal relatif à la 7^{ème} séance du Conseil municipal (séance ordinaire)
du mardi 20 avril 2021 à 20h30

Sont présents :	Mme HURNY	Anne-Catherine, Maire
	M. TASCHINI	Bernard, CA
	Mme SCHOPFER SANDOZ	Mylène, CA
Conseil municipal :	M. ANKLIN	Dominique, Président
	M. CARRILLO	Jean-Marc
	M. CARTIER	Jean-Jacques
	Mme CHONG BITZ	Laurence, Vice-présidente
	Mme CLIVAZ BEETSCHEN	Yvette
	Mme CONTI	Virna, membre du bureau
	M. DELALOYE	Grégoire
	M. ESCALERA	Raphael
	M. FABBI	Sébastien
	Mme FALLET	Léonie
	Mme GAGLIARDI	Caroline
	Mme GATTI	Sonia, membre du bureau
	M. GUERNE	Pierre André
	M. PAIS	Marco
	M. SCHIAVO	Robert
	Mme THOREL RÜEGSEGGER	Anne
	Mme TOZAR	Marilyne
	M. VIRET	Jean-Daniel
	Mme ZOLFANELLI	Mariella
Secrétaire du cm :	M. MATTI	Aurélien
Excusé :	-	

Séance ouverte à : 20h32
Séance levée à : 22h30

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du mardi 9 mars 2021,
2. Communications du bureau du Conseil municipal,
3. Communications du Conseil administratif,
4. Rapport des commissions,
5. Présentation du rapport des comptes et de la gestion 2020 de la Fondation de la commune de Bellevue pour la construction et la gestion de logements (FLB),
6. Présentation des comptes annuels 2020 et leurs annexes dans leur intégralité,
7. Présentation, pour information (art 43 RALAC, lettre f), des comptes 2020 des groupements dont la commune est membre :
 - Groupement intercommunal Stade Marc Burdet (GISMB),
 - Groupement intercommunal pour la crèche (GIC),
 - Groupement Intercommunal du Centre Sportif de la Vigne Blanche (GIVB),
 - Groupement intercommunal de compostage de la Rive Droite (GICORD),
 - Organisation Régionale de Protection Civile de Valavran (ORPC Valavran).
8. Résolutions, motions, questions, propositions individuelles,
 - a. Résolution relative à la confirmation du non-intérêt de la Commune de Bellevue pour des surfaces d'utilité publique dans les bâtiments en construction à Champ-du-Château en lien avec son plan localisé de quartier et le plan directeur communal de Bellevue.
9. Proposition du Conseil administratif,
10. Divers,
11. Naturalisations ordinaires, huis clos,

Il est 20h32, M. LE PRESIDENT ouvre cette 7^{ème} séance, ordinaire, du Conseil municipal et salue la présence de Mme le Maire, de Mme la Conseillère administrative, de M. le Conseiller administratif, de Mmes et MM. les Conseillères et Conseillers municipaux et de M. le Secrétaire du Conseil municipal.

En préambule à cette séance, il rappelle quelques dispositions inhérentes à la situation induite par le coronavirus et notamment l'obligation de porter le masque, désinfection obligatoire des mains en rentrant et en sortant de cette salle, sans oublier que des places sont désormais disposées au centre de la salle munies de tablettes-écritoirs et qui seront utilisées en alternance lors des séances du Conseil municipal. Une aération sera en outre faite toutes les heures de séance.

Mme CLIVAZ BEETSCHEN demande s'il ne serait pas possible de réutiliser la salle communale comme en juin dernier.

M. LE PRESIDENT et Mme LE MAIRE indiquent que cela pose quelques difficultés concrètes telles que mobilisation excessive du personnel communal et pour l'école limitation de l'accès de la salle le jour-même et le lendemain de la séance, sans oublier que les installations techniques (wifi notamment) ne sont pas les mêmes.

M. LE PRESIDENT conclut en estimant que les conditions sont tout-à-fait acceptables en l'état.

Il remarque qu'un projet de résolution intitulé « Maintenons les cartes journalières CFF » a été déposé à sa place avant le début de la séance et propose qu'il soit traité au point 8, ce soir. Il en profite pour demander s'il y a des remarques sur l'ordre du jour. Ne constatant aucune contestation ni demande de prise de parole, il passe au premier point.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du mardi 9 mars 2021,

M. LE PRESIDENT parcourt page après page le procès-verbal du mardi 9 mars 2021 et demande s'il y a des velléités de modification au sujet de ce procès-verbal.

Ne constatant aucune demande de prise de parole pour modifier le contenu de ce document, il procède au vote pour approbation :

17 oui, 0 non et 1 abstention

2. Communications du bureau du Conseil municipal,

M. LE PRESIDENT informe :

- La décision suivante de l'assemblée générale de l'ACG du 16 décembre 2020 est entrée en vigueur faute d'opposition des Conseils municipaux : octroi, en 2021, par le Fonds intercommunal, à la Ville de Genève, d'une subvention de fonctionnement de 1 million de francs en faveur de son dispositif d'urgence sociale destiné aux sans-abris, dans l'attente de la mise en place d'un dispositif plus pérenne.
- L'association Pic-Vert a adressé un courrier à l'attention de tous les membres du Conseil municipal pour indiquer qu'au moment de la révision du plan directeur communal – sujet sur lequel la commune de Bellevue a passablement d'avance sur la moyenne cantonale – il s'agira de ne pas oublier les dispositions nouvelles portant notamment sur la densification de la zone 5. Le sujet sera abordé plus tard dans la soirée. Une réponse de courtoisie est sur le point de partir.
- Le projet de planning du second semestre 2021 du Conseil municipal et de ses instances est prévu pour la séance de mai.
- L'élection au bureau du Conseil municipal est prévue à la séance du mois de mai donc les groupes politiques sont invités à préparer leurs propositions sur la base de la planification faite en début de Législature.

Il est 20h41, M. PAIS fait son entrée.

- La question de la charte des élus qui avait été mise de côté le temps d'adopter le règlement du Conseil municipal a été reprise par le bureau du Conseil municipal qui continuera son examen de la question à l'occasion de ses prochaines séances ordinaires.
- Divers documents personnels ou individuels sont placés sur les tables.

3. Communications du Conseil administratif,

La parole est transmise à Mme LE MAIRE qui la cède à Mme SCHOPFER SANDOZ :

Juridiques : la signature de l'acte de cession du parc et du chemin Aux-Folies au domaine public communal est prévue le 27 avril en présence de deux copropriétaires représentant l'ensemble des ayants-droits. En commission, demain soir, les suites à donner sur la réfection du chemin et l'aménagement de la prairie seront mentionnées.

- Pour les servitudes dans la copropriété Chênaie 1, la récolte des signatures de procuration est en cours.
- L'acte de promesse de vente pour la parcelle dite « La Tuilière » est en train d'être rédigé par la Notaire.

Sécurité : pour le terrain de foot, outre le rapport qui sera fait ultérieurement lors de la présente séance au sujet des débats de commission, il est à noter que des rondes supplémentaires de week-end sont désormais effectuées par le mandataire de sécurité privée à la demande du Conseil administratif.

- Contrôle du stationnement : l'engagement du troisième agent, prévu à la suite de l'adjonction de la commune de Pregny-Chambésy dans ce dispositif, est en cours et il reste à récolter des documents qu'il doit produire. Puis, interviendront sa formation, son assermentation par le Conseil administratif et l'accréditation par l'Etat. En outre, le bilan du contrôle du stationnement 2020 a été fait et les comptes approuvés. Force est de constater la nette diminution des rentrées dans la mesure où le COVID a nécessité le gel par Etat de l'administration des amendes pendant deux mois au moins.

Travaux : celles et ceux qui étaient présents sur la Commune lors des vacances pascales n'ont sans doute pas raté les travaux aux Tuileries concernant la rénovation et remise à niveau des cheminées de collecteurs. Des désagréments de circulation et d'accès des riverains à leur domicile sont malheureusement à déplorer.

- Deux enquêtes publiques relatives au stationnement, l'une à la route de Lausanne (16 avril) et l'autre pour le parking de la Mairie (12 avril), sont en cours. Pour rappel, c'était initialement une demande du Conseil municipal consistant à restreindre l'accès à la plage et limiter toute la zone du centre du village en zone bleue. Les contrôles auront lieu, y compris les week-ends à la belle saison (mai-octobre). Une information dans le journal communal, sur le site internet et Facebook sera largement diffusée dès fin juin – début juillet, au moment où les mesures seront, du fait de la procédure à suivre en la matière, en vigueur.
- Pour la réfection de la route de Lausanne, les travaux débiteront dès début 2022. Une première séance a eu lieu et a porté sur les mesures de circulation et le planning de chantier.
- A Champ-du-Château, les travaux des murs de soutènement, à charge de la Commune, ont commencé.
- Pour les zones 30km/h, tout est en ordre à l'exception de deux petits aménagements au chemin de la Chênaie (couleur miel sur deux gendarmes couchés à l'instar des aménagements adjacents).

- Le marquage du contresens de la bande cyclable au chemin de la Printanière a été réalisé.
- Les travaux du parking pour camions forains au chemin des Chânets ont commencé et devraient se terminer en août 2021.
- Les travaux du GICORD avancent bon train et une visite avec les Magistrats aura lieu jeudi.
- La démolition des villas des 316 et 318 route de Lausanne est terminée. En mai, l'herbe sera remise en état, les tables de ping pong y seront déplacées et environ 40 épingles à vélo seront installées.
- Pour la classe du bâtiment parascolaire (ex-terrasse), elle est désormais terminée et il reste le mobilier à installer. Le terrain entre les deux bâtiments doit être restauré.
- Des plantations devant la crèche seront prochainement refaites.
- Les travaux CFF notamment à la halte des Tuileries vont pouvoir démarrer dans la mesure où l'autorisation de construire a été délivrée. Ils se dérouleront de juin à septembre avec une fermeture totale de cette halte en juillet et août. En principe une séance publique devrait avoir lieu et une information dans le journal communal de juin devrait paraître.
- L'extension projetée du parking souterrain Gitana est un sujet qui sera traité demain en commission conjointe Aménagement et Bâtiments, travaux et sécurité.
- A Port Saladin, la barrière a été érigée le long de la rampe d'accès ainsi qu'au bord du lac.
- Trois ruches ont été installées aux Grands-Champs.
- Le terminus avait été finalisé et l'arrêt de bus Colovrex a été déplacé aux Chânets.
- Au passage sous-voies CFF Mastelettes-Mollies, le marquage pour vélos et piétons a été réalisé, sur l'initiative d'un membre du Conseil municipal, afin d'améliorer la sécurité. Des barrières ont été placées aux chemins de la Glaise et En-Joubières pour ralentir les cyclistes.
- Enfin, s'agissant de la cabine téléphonique, le Conseil administratif ne l'a pas oubliée mais peine à obtenir une réponse de la part de Swisscom et d'après les échos, il n'y aurait plus de cabines disponibles. Il est envisagé de placer une cabine de type anglais mais cela risque de dépareiller dans le paysage belleviste. Une autre option consisterait à faire fabriquer par les apprentis de la Commune une petite cabane en bois. De plus amples informations arriveront ultérieurement.

Parole à M. TASCHINI :

Patrimoine Financier : La villa située au 11 chemin de la Chênaie, propriété de la commune, est à louer depuis plusieurs semaines.

- La gratuité des baux des locaux communaux pour les commerces a été reconduite.

Culture, manifestations et évènements : la Commune a pour ambition d'organiser un marché de printemps le 30 mai 2021. Il y aura de nombreuses restrictions édictées par les services cantonaux mais la limitation à 15 personnes en extérieur ne s'appliquerait pas, les contraintes demeurant néanmoins très fortes.

- S'agissant des promotions scolaires, le département de l'instruction publique (DIP) a déjà annoncé que la version 2021 devra être très réduite, à tel point que seules des activités pour les enfants pourront être proposées. Une rencontre avec la Direction de l'établissement scolaire est prévue à cet effet.

Aéroport : à la précédente séance, une explication du projet de loi en cours (n°12879) avait été donnée. Les communes de la rive droite du lac l'ont examiné et il en ressort un certain nombre d'éléments décevants. En effet, les propositions de l'association des communes genevoises (ACG) n'ont pas été retenues. Il donne quelques exemples (objectif de la commission, nombre de représentants des communes, etc.). Le groupement concerné va probablement prendre une position formelle prochainement sur ce projet de loi.

Association des communes genevoises (ACG) : certaines décisions prises, et notamment celles qui concernent le fonds intercommunal, sont activement communiquées aux Conseils municipaux dans la mesure où un droit d'opposition existe, mais un certain nombre d'autres sujets ne sont pas nécessairement connus des organes délibératifs. Il en cite deux :

1. Le transfert de charge du Canton aux Communes. Le montant en jeu a passé en 2018 d'environ F 20 millions à F 90 millions et aujourd'hui le Conseil d'Etat a clairement indiqué que pour 2022, la facture serait de F 50 millions. Globalement, les Communes sont d'accord avec toutefois les responsabilités assorties mais le Canton ne l'entend pas de la sorte. Cela n'est pas aussi simple qu'on pourrait le croire initialement. Il prend exemple de la FAS'e et le projet de loi dit « d'écrtage » qui sont des sujets qui fâchent et qui donnent l'impression que la stratégie du Canton consiste à mettre les Communes en opposition. L'ACG s'est dite prête à entrer en matière à condition d'obtenir des compétences. Les Communes ont pour intention de trouver la bonne clé de répartition. Un groupe présidé par M. David HILER est chargé de trouver les domaines dans lesquels la péréquation pourrait s'appliquer et l'urgence est là puisque le projet de budget 2022 c'est pour le mois de septembre déjà.
2. L'abrogation du système de cartes CFF journalières proposées aux communes. Ce sujet sera traité plus tard dans la présente séance. M. TASCHINI se dit touché personnellement dans la mesure où il avait été à l'initiative de l'introduction des cartes journalières CFF à Bellevue en 2011 (réalisé en 2012). Dans le cadre de l'ACG, toutes les Communes genevoises sans exception se sont prononcées en faveur du maintien de cette prestation. Un courrier est parti le 25 mars à plusieurs instances concernées et une réponse standard d'Alliance swiss pass est arrivée le 1^{er} avril. Bellevue est actuellement au maximum du nombre de cartes journalières possible pour une commune de cette taille, à savoir 5.

Parole à Mme le Maire :

- **Petite enfance** : le règlement de la crèche a été modifié en conséquence de la loi sur l'accueil préscolaire (LAPR – J 6 28) et son article 20 qui prévoit notamment que la contribution des parents prenne en compte, en sus de leur capacité financière, le nombre d'enfants à charge de la famille. Une hésitation portait sur le fait de reporter cette décision à l'année prochaine ou de la mettre en œuvre immédiatement. C'est cette dernière option qui a été finalement choisie. Une simulation a été opérée et globalement l'opération est nulle. Cependant, certaines familles seront perdantes par rapport au système actuel et d'autres seront gagnantes. Le règlement a en outre été modifié sur d'autres aspects parmi lesquels l'optimisation de la fréquentation de la journée du mercredi.
- Elle complète l'information relative au parking à vélo qui sera placé sur les gravats des maisons des 316 et 318 route de Lausanne, à Port Gitana. Ce seront des grandes épingles qui seront complétées par un système mobile de stationnement pour vélos électriques avec recharge par panneaux solaires.
- **Fondation** : les travaux sur la toiture et les façades des immeubles des Marettes ont démarré. Le toit de l'échafaudage sera ensuite déplacé par une grue qui le placera sur l'autre immeuble.
- Le service des affaires communales (SAFCO) a transmis les textes officiels s'agissant des décisions du Conseil municipal du 2 février 2021 :
 - Crédit d'étude de F 45'000.- relatif à la renaturation du Nant des Limites tronçon Chênaie-Orée, arrêté du 22 mars 2021,
 - Acquisition à titre gratuit de la parcelle du Nant des Limites tronçon Chênaie-Orée, Arrêté du 23 mars 2021,
 - Crédit budgétaire supplémentaire 2021 de F 50'000.- relatif à la donation des parcelles parc et chemin situés au chemin Aux-Folies, arrêté du 23 mars 2021,
 - Crédit complémentaire de F 50'000.- relatif à l'installation de bennes supplémentaires pour la levée de déchets aux chemins des Chânats, des Mollies et de la Menuiserie, arrêté du 6 avril 2021.

M. LE PRESIDENT remercie l'Exécutif et poursuit l'ordre du jour.

4. Rapport des commissions.

M. LE PRESIDENT annonce en bloc les instances communales et intercommunales qui se sont réunies et demande à leurs représentants de rapporter, exception faite des sujets traités au présent ordre du jour, dont il s'agira de faire rapport au point spécifique.

- | | |
|---|---|
| a. Sociale / 16 mars | (Mme THOREL RÜEGSEGGER) |
| b. GIC (crèche) / 22 mars | (Mme THOREL RÜEGSEGGER ou Mme CHONG BITZ) |
| c. GIVB (Vigne Blanche) / 25 mars | (Mme TOZAR) |
| d. Groupe DD / 30 mars | (M. VIRET) |
| e. Sports, culture et loisirs / 13 avril | (Mme GATTI) |

Mme THOREL RÜEGSEGG, pour la commission Sociale, indique que l'association Action Margaux a été auditionnée, active dans l'employabilité des personnes atteintes d'un cancer. L'information de l'impact de la loi sur l'accueil préscolaire (LAPR – J 6 28) et tout particulièrement son article 20 pour la halte-garderie les Ticoquins – comme vient d'en faire état Mme LE MAIRE pour la crèche intercommunale – a été transmise à la commission. L'élaboration du processus de traitement pour les subventions suisses et l'aide à l'étranger continue et les documents interactifs pour les demandeurs seront en ligne d'ici une semaine environ. Enfin, deux dossiers de naturalisations ont été préavisés et ils seront traités à la fin de la présente séance.

Mme CHONG BITZ, pour la commission consultative du groupement intercommunal pour la crèche, indique que les comptes de la crèche et du groupement ont été présentés et acceptés. Comme l'a mentionné Mme LE MAIRE, la mise à jour du règlement de la crèche a fait l'objet d'une information. Elle a également interpellé les membres présents sur la prise en compte par anticipation des futurs enfants qui emménageront ces prochaines années compte-tenu du fait qu'il y a actuellement 53 enfants en liste d'attente. Il est grand temps de se poser la question d'une crèche supplémentaire. Mme LE MAIRE complète cette intervention en indiquant une information de dernière fraîcheur : par suite de la remarque faite il a deux séances s'agissant du relai des publications des offres d'emploi sur les sites internet communaux, deux apprentis ont été engagés pour la prochaine rentrée, l'un est de Bellevue et l'autre de l'une des trois autres communes membres du groupement.

Mme TOZAR, pour le conseil intercommunal du groupement intercommunal du centre sportif de la Vigne Blanche (GIVB), rapporte qu'il s'est agi essentiellement de la validation des comptes 2020 mais que la question de l'évolution du centre sportif a été entamée sans être toutefois déjà aboutie. Mme SCHOPFER SANDOZ complète en indiquant qu'une séance supplémentaire aura lieu le 31 mai. A l'invitation de M. LE PRESIDENT d'apporter des précisions, Mme TOZAR ajoute que diverses options sont étudiées notamment sur l'éventualité de couvrir totalement ou partiellement le terrain multisport et Mme SCHOPFER SANDOZ de dire que la question de l'offre de sports est aussi en cours et que c'est une réflexion globale et parallèle à celle du groupement intercommunal du stade Marc Burdet. Pour Bellevue, l'enjeu consiste en une optimisation de l'emploi des infrastructures locales existantes en perspective de l'augmentation à venir de sa population. La prochaine étape est le vote d'un crédit d'étude permettant de faire un choix consolidé sur les sports à développer. Entre temps, il s'agit pour chaque commune de consulter sa commission en charge des sports afin de faire remonter les propositions.

M. VIRET, pour le Groupe du développement durable, informe que la séance a permis d'évoquer différentes petites actions dont il n'énumère pas la liste. Le projet de voie verte a été abordé et deux dates, les 27 et 29 avril, permettront une concertation, sur inscription, de la population. Festibel' aimerait mettre en place un local de réparation et de prêt d'objets avec « La Manivelle ». Malheureusement, la Commune n'a pas de locaux adaptés à disposition et la seule solution alternative trouvée aurait été de placer des containers mobiles dans le secteur de la Roselière ce que les membres du Groupe DD ont refusé. Des panneaux ciblés sur les 17 objectifs du développement durable sont à l'étude par la Mairie. L'idée d'installer des potagers urbains à la Roselière est revenue sur la table.

Mme GATTI, pour la commission Sports, culture et loisirs, commence par mentionner la présentation faite d'Urban training, une association présente dans 55 villes du pays dont le Grand-Saconnex et Versoix. C'est un entraîneur de la Commune, en principe, qui propose de mai à octobre des exercices avec des éléments du mobilier urbain, gratuitement, pour les habitants de la Commune. C'est une activité à succès et, vu la période actuelle, les membres de la commission l'ont plébiscitée. Le Conseil administratif est donc invité à prendre langue avec le Président pour envisager les modalités exactes d'un partenariat. Mme SCHOPFER SANDOZ précise que si la prestation est gratuite pour les participants, la Commune par contre devra bourse délier ce que Mme GATTI confirme ; Le coût total qui serait assumé par la Commune pour l'ensemble de la saison, à raison d'un événement par semaine, se monte à F 3'000.-. Les commissaires ont estimé que c'est raisonnable. 25 personnes maximum peuvent être présentes simultanément. Elle invite les membres du Conseil municipal à consulter le procès-verbal s'ils veulent en savoir un peu plus.

Elle poursuit avec le thème du terrain de football synthétique, victime de son succès. Des adultes utilisent en équipes organisées, parfois toute la journée, et ne permettant pas l'accès aux enfants de la commune. Diverses propositions ont été émises. Comme cela vient d'être mentionné, les rondes de sécurité ont été renforcées et le Conseil administratif a envisagé l'installation temporaire d'un second terrain dans l'herbe à côté du parking, avec un filet de protection, mais vu le montant minimum de F 10'000.-, cela ne semblait pas en valoir la peine. L'aménagement d'un terrain entre la crèche et le parascolaire semble plus adapté dans la mesure où ce terrain doit de toute façon être réaménagé. La confiance est totale à l'encontre du Conseil administratif s'agissant du contrôle et de l'information adéquate à transmettre. Le but n'est pas d'interdire ou de cloisonner mais de développer le partage et le mieux vivre ensemble. Le Conseil administratif prendra langue avec les Autorités de Versoix de manière à ce que la balle soit dans leur camp également, puisqu'il s'agit majoritairement de jeunes adultes en provenance de cette commune. Mme SCHOPFER SANDOZ précise encore que c'est lors de la prochaine séance de la commission sports du groupement des communes de la rive droite que le sujet sera traité.

Enfin, dernier point abordé, celui de la réflexion en cours du développement d'activités sportives au stade Marc Burdet et à la Vigne Blanche. Il en ressort que l'attractivité au site de la Vigne Blanche doit être développée en passant par des solutions avec les restaurateurs et activités pour faire venir les jeunes enfants. La question du déplacement du projet de jeux aqualudiques a été soulevée. Il a été proposé un système box up (mise à disposition de matériel de sport) à la Vigne Blanche. Le Conseil administratif doit récolter des retours des deux communes qui en sont actuellement équipées, à savoir la Ville de Genève et Plan-les-Ouates.

M. LE PRESIDENT demande si quelqu'un désire encore rapporter mais constatant que ce n'est pas le cas, il remercie les personnes qui ont pris la parole et poursuit l'ordre du jour.

5. Présentation du rapport des comptes et de la gestion 2020 de la Fondation de la commune de Bellevue pour la construction et la gestion de logements (FLB),

M. LE PRESIDENT transmet la parole à Mme LE MAIRE qui indique qu'elle ne détaillera pas ici les comptes qui ont par ailleurs été révisés par la même fiduciaire que celle que mandate la Commune. La régie a été très collaborative et tout s'est très bien passé. Les documents sont tous disponibles et elle invite l'assemblée à renvoyer cet objet en commission Finances et administration.

Plus personne ne souhaitant intervenir, M. LE PRESIDENT propose de passer au vote portant sur le renvoi de cet objet à la commission Finances et administration qui est adopté :

18 oui, c'est l'unanimité

6. Présentation des comptes annuels 2020 et leurs annexes dans leur intégralité,

M. TASCHINI, Conseiller administratif en charge des Finances, mentionne les annexes mises à disposition sans les détailler mais procède à une présentation projetée pour l'assemblée. Il commence par indiquer que l'écart moyen entre l'estimation de l'administration fiscale cantonale au moment d'élaborer chaque projet de budget et le résultat, et ce, ces 8 dernières années, est de F 3'876'000.- (F 2'202'000.- si l'on ne tient pas compte de 2013, année exceptionnelle). L'année comptable 2020 ne fait pas exception puisque l'on s'attendait à F 941'000.- de déficit, mais finalement le boni se monte à F 679'221.-. Ces montants cachent les amortissements complémentaires (F 1'864'695.-) et non planifiés (F 554'643.-) qui, s'ils sont pris en compte, induisent une différence totale de F 4'040'226.-.

Quant aux impôts, l'écart est de F 3'724'149.- en 2020.

Il détaille les éléments clés sur les charges et recettes. Les économies réalisées sur les charges du personnel sont de F 228'080.- et s'expliquent en partie par l'annulation de nombreuses séances des instances liées au Conseil municipal, réduisant ainsi drastiquement le montant des jetons de présence. Les économies sur les biens et services pour un montant de F 502'050.- trouvent leur explication dans le fait que la quasi-intégralité des manifestations a dû être annulée. Enfin, pour les charges, il y a eu pour environ un demi-million de francs d'amortissements supplémentaires.

S'agissant des recettes, les impôts sur le revenu des personnes physiques ont rapporté F 553'667.- de plus qu'escompté (auxquels il faut ajouter F 14'324.- de correctifs des années précédentes). Les impôts à la source accusent un recul de F 240'000.- car il semble que les frontaliers usent de plus en plus de la possibilité de remplir une déclaration au barème ordinaire (régime de quasi-résident). C'est la troisième année consécutive où l'on constate ici une diminution. Pour l'impôt sur la fortune des personnes physiques, ce sont F 464'138.- supplémentaires à quoi il faut encore ajouter F 695'115.- de correctifs. Les impôts sur le bénéfice des personnes morales sont en recul de F 92'792.-, largement compensés par les correctifs qui se montent à F 1'212'608.-. C'était le grand enjeu de cet exercice comptable puisqu'avec la réforme dite RFFA, on s'attendait à une chute importante de ces rentrées-là mais l'impact est modeste. Les impôts sur le capital des personnes morales étaient aussi l'objet de risques liés à l'éventuel déménagement d'entreprises et notamment de holdings. Cela ne s'est pas réalisé pour la commune de Bellevue puisque l'on enregistre F 254'790.- supplémentaires, à quoi il faut ajouter F 238'182.- de correctifs. Globalement, la fiscalité courante est en augmentation.

La taxe professionnelle a augmenté de F 148'100.-. Par contre, l'évaluation des actions BCGE dont le cours a sensiblement chuté en fin d'année 2020, a fortement impacté les communes détentrices de nombreuses actions. MCH2 impose la valorisation des actions au cours du jour. Pour Bellevue, ce sont F 72'000.- de pertes qui sont enregistrées.

L'impact COVID a été évalué à F 60'000.-, pour la commune, qui se décomposent par des charges supplémentaires, essentiellement le fait de l'exploitation de la crèche (F 119'000.-), par des pertes de revenus, c'est-à-dire les locations non réclamées (les restaurants le Kutchi et l'Auberge Gitana étant les plus impactant) et par des charges non dépensées liées aux manifestations qui n'ont pas eu lieu, pour un montant de F 231'856.-.

Il précise encore que les prévisions de recettes sont fondées sur les hypothèses de croissance basées sur les recommandations du groupe de perspectives économiques (GPE) et qu'il s'agit de moyennes cantonales. Aussi, le cas particulier du tissu fiscal de Bellevue, fortement influencé par un groupe en particulier, qui n'a pas seulement un impact sur la fiscalité des personnes morales mais aussi sur les personnes physiques, n'est pas véritablement pris en compte dans les simulations. Il rappelle encore que Genève est encore un des rares Cantons à baser sa fiscalité sur la commune de travail, certes compensée par un système de part privilégiée.

M. LE PRESIDENT le remercie et suggère que les questions soient posées en commission des Finances étant donné que la loi prévoit l'étude des comptes par un renvoi à cette commission avant adoption à la prochaine séance du Conseil municipal.

Plus personne ne souhaitant intervenir, M. LE PRESIDENT propose de passer au vote portant sur le renvoi de cet objet à la commission Finances et administration qui est adopté :

18 oui, c'est l'unanimité

Il est 21h39, M. LE PRESIDENT lève temporairement la séance afin de procéder à une aération de la salle et la séance reprend à 21h51.

7. Présentation, pour information (art 43 RALAC, lettre f), des comptes 2020 des groupements dont la commune est membre,

- Groupelement intercommunal Stade Marc Burdet (GISMB),
- Groupelement intercommunal pour la crèche (GIC),
- Groupelement Intercommunal du Centre Sportif de la Vigne Blanche (GIVB),
- Groupelement intercommunal de compostage de la Rive Droite (GICORD)
- Organisation Régionale de Protection Civile de Valavran (ORPC Valavran),

M. LE PRESIDENT passe la parole au Conseil administratif.

Mme SCHOPFER SANDOZ indique que le GICORD se réunit le 6 mai et le GISMB le 30 avril. Leurs documents sont publiés mais les comptes ne sont pas encore formellement approuvés. Pour le GIVB et l'ORPC Valavran, les comptes ont été approuvés à l'unanimité.

M. TASCHINI indique que les groupements ont un impact minime sur les comptes communaux, y compris dans le contexte COVID. Il n'y aura pas à les approuver séparément puisqu'ils font partie intégrante des comptes de la Commune qui devront eux-mêmes être approuvés.

Plus personne ne souhaitant intervenir, M. LE PRESIDENT propose de passer au vote portant sur le renvoi de cet objet à la commission Finances et administration qui est adopté :

18 oui, c'est l'unanimité

M. LE PRESIDENT précise encore que l'ordre du jour de la commission Finances et administration prévue mardi prochain sera disponible demain.

8. Résolutions, motions, questions, propositions individuelles,

- a. Résolution relative à la confirmation du non-intérêt de la Commune de Bellevue pour des surfaces d'utilité publique dans les bâtiments en construction à Champ-du-Château en lien avec son plan localisé de quartier et le plan directeur communal de Bellevue.

M. LE PRESIDENT résume brièvement la situation. L'un des membres de l'hoirie insiste sur une question de forme ayant pour enjeu un montant financier. Il s'agit de la réservation de 960 m² destinés à un usage d'utilité publique à Champ-du-Château mais le Conseil municipal a formellement renoncé à l'usage de cette surface. Le concours de circonstance a voulu que le plan directeur communal, qui s'avère être un processus long, était en cours de validation par les Autorités cantonales au moment de cette renonciation et qu'il a par conséquent été adopté après. De plus, il y a une coquille, sur le plan de la fiche numéro 2, d'un éventuel équipement public. Aussi, la proposition est de confirmer à nouveau la renonciation d'utiliser ces surfaces et de prévoir la mise à jour du plan directeur communal. Pour cela, il s'agirait de renvoyer formellement ce projet de résolution en Aménagement afin que cette commission puisse s'en saisir officiellement demain soir, lors de la séance d'ores et déjà convoquée.

Mme LE MAIRE précise que les surfaces proposées étaient peu pratiques, car empiétées de nombreux piliers essentiels pour la structure de l'immeuble, et en outre passablement onéreuses.

Personne ne souhaitant intervenir, M. LE PRESIDENT propose de passer au vote portant sur le renvoi de cet objet à la commission Aménagement, ce qui est adopté :

18 oui, c'est l'unanimité

b. Résolution « Maintenons les cartes journalières CFF ».

M. LE PRESIDENT, non sans avoir fait voter l'entrée en matière à laquelle l'unanimité des membres se rallient, transmet la parole à son auteur.

Mme THOREL RÜEGSEGGER le remercie et indique que nombreux sont les Conseils municipaux à avoir adopté un tel texte, et notamment celui de Genthod. Elle a consulté les différents groupes politiques de Bellevue qui ont donné un retour unanimement favorable. Elle estime – ayant appris ce soir, par l'organe de M. TASCHINI, les discussions entreprises à l'ACG – que ce texte ne fera qu'appuyer les démarches jusqu'à ce jour entreprises. Elle invoque des statistiques de 2019, 2020 étant une année peu représentative du fait de la situation induite par le COVID, année durant laquelle 85% des cartes ont été vendues ce qui prouve bien que la population utilise cette prestation. Cela favorise le déplacement avec le train qui est plus favorable à l'environnement que la voiture. Elle propose d'accepter ce texte ce soir au lieu de le renvoyer en commission.

M. LE PRESIDENT la remercie et invite M. CARRILLO, en qualité de représentant du groupe PLR, à s'exprimer. Il indique ne rien avoir à ajouter et adhérer pleinement aux propos qui viennent d'être tenus. M. LE PRESIDENT transmet par conséquent la parole à M. VIRET, représentant du groupe PDC, qui indique également une adhésion sans réserve à ce texte, tout comme Mme CONTI, pour le groupe UDC.

Mme CLIVAZ BEETSCHEN estime que le titre et la première décision ne sont pas en adéquation. Il ne lui semble pas possible que le Conseil municipal soit en mesure de s'opposer à la suppression du système de cartes journalières. Aussi, elle propose de modifier la première décision en indiquant que le Conseil municipal « demande le maintien... ».

M. TASCHINI propose d'adresser également ce texte à l'union des villes suisses car elle semble favorable à l'annulation de ce système qui lui semble trop contraignant. M. LE PRESIDENT, ne constatant pas d'opposition à cette proposition, elle est ajoutée.

La reformulation de Mme CLIVAZ BEETSCHEN est acceptée à l'unanimité.

Mme GATTI interroge la force du terme « demande » mais après quelques échanges, et aucun autre terme ne semblant plus adapté, il est maintenu.

M. LE PRESIDENT, tenant compte de ces deux modifications, soumet cette résolution aux voix :

18 oui, c'est l'unanimité

La résolution qui vient d'être adoptée est la suivante :

Résolution « Maintenons les cartes journalières CFF »

Séance du Conseil municipal du mardi 20 avril 2021

La Suisse a la chance de posséder un réseau de transport public, notamment un réseau ferré, dense qui permet de se rendre facilement aux quatre coins de notre pays. Si ce réseau est efficace, les prix pratiqués ne sont pas toujours accessibles à toutes les bourses même avec un abonnement demi-tarif.

Ainsi, depuis des années, la mise à disposition par les communes de cartes journalières donne la possibilité à beaucoup de découvrir la Suisse ou simplement se déplacer à des prix raisonnables. Dans cet esprit, la commune de Bellevue met à disposition des habitants des cartes journalières au prix de Frs. 38.-. En 2019, la commune a vendu 1'521 cartes et en 2020, 1'138 malgré la crise sanitaire.

La décision de l'Alliance Swiss pass qui coordonne cette prestation de la supprimer à l'horizon 2023 est un non-sens. Alors que l'on désire favoriser l'utilisation des transports publics et participer à la transition écologique, la suppression d'une prestation appréciée et hautement symbolique va dans la mauvaise direction. Au contraire, il s'agirait de stimuler ce genre de prestations.

Les arguments entendus sur la diminution de l'utilisation de ces cartes et des difficultés de distribution ne sont pas audibles, car ces éléments ne sont pas constatés sur le terrain. En outre, les projets de remplacement de la prestation sont trop flous pour imaginer sereinement des solutions pérennes.

Dans ces conditions, la commune de Bellevue affirme sa volonté de continuer une prestation appréciée de la population et qui s'inscrit dans la politique favorable à une mobilité respectueuse de l'environnement et accessible à tout le monde.

Par ces motifs, le Conseil municipal de Bellevue

DEMANDE

par 18 oui c'est l'unanimité

1. le maintien des cartes journalières CFF mises à disposition par les communes,
2. de transmettre, par l'entremise du Conseil administratif, la présente demande aux acteurs concernés, en particulier l'Alliance Swiss pass, les CFF, l'Union Suisse des Villes, ainsi qu'au DETEC.

Projet de résolution déposé à la séance du Conseil municipal du mardi 20 avril 2021 par Mme Anne Thorel Rügsegger

Ndlr : « opposition » remplacé par « demande » à la décision 2 en cohérence avec les décisions de modifications et en concertation au lendemain de la séance avec le Président du Conseil municipal et l'instigatrice de cette initiative.

Plus personne ne désirant prendre la parole, à ce point de l'ordre du jour, M. LE PRESIDENT poursuit.

9. Proposition du Conseil administratif,

M. LE PRESIDENT demande aux membres de l'Exécutif s'ils ont des propositions à formuler.

Mme LE MAIRE revient sur la question de la nomenclature de l'appendice de chemin perpendiculaire à celui de la Chênaie en transmettant la parole à M. TASCHINI qui procède à une présentation circonstanciée. Il introduit le sujet en mentionnant la publication de l'article intitulé « Hélène DE POURTALÈS-BARBEY, première championne olympique » dans le mensuel romand d'histoire et d'archéologie « Passé simple », édition n°64 d'avril 2021, pp. 26-29. A la suite de cette publication, son auteur, M. Christophe VUILLEUMIER, a été mandaté pour constituer un dossier un peu plus complet à destination de la commission cantonale de nomenclature et pour produire un article plus court pour le journal communal du mois de juin.

Hélène DE POURTALÈS, née BARBEY, naquit à New York le 28 avril 1868 et mourut le 2 novembre 1945 à Genève. C'est une enfant de Bellevue car elle y a habité à partir du 4 mai 1869, alors qu'elle avait un an, au chalet Sans-souci (aujourd'hui en centre du complexe Richemont), construit par son père qui, en 1876, rachète la parcelle où se trouve encore aujourd'hui « Lake shore » qui abritera le personnel de son vapeur « Minnehaha ». La petite Hélène se passionne donc pour le lac, à l'époque de la présence active de la Baronne DE ROTHSCILD. Hélène se mariera en 1891 au Comte Hermann DE POURTALÈS, lui aussi passionné de voile. Elle participera en 1900 aux deuxièmes olympiades à Paris, qui se sont déroulées du 14 mai au 28 octobre. De nombreux hommes, y compris le Baron DE COUBERTIN lui-même, étaient défavorables à la participation de femmes aux compétitions sportives. Une vingtaine de femmes ont participé à cette édition. C'est le 22 mai qu'elle remportera la médaille d'or en tant que skipper sur le Lérina, classe 1 à 2 tonnes, en compagnie de son mari et de son neveu. C'est la première femme à participer à une compétition olympique et à décrocher une médaille d'or, certes en équipe et non en individuel. M. TASCHINI termine son intervention en indiquant encore que le chemin dont il est question est à seulement 200 mètres de là où elle a grandi.

M. LE PRESIDENT le remercie pour ces informations ainsi que pour les autres propositions faites à l'occasion des différentes séances lors desquelles ce sujet a été discuté et qui ne sont pas perdues car il y aura certainement d'autres occasions à venir pour nommer des chemins.

M. TASCHINI précise la suite de la procédure : il s'agit de publier un article dans le journal communal du mois de juin à destination de la population. Dans la mesure où l'article a été publié dans Passé simple, une lettre a été adressée à la commission de nomenclature afin qu'elle réserve ce nom à Bellevue, évitant ainsi que la Ville de Genève par exemple ne s'en saisisse. Formellement, il n'y a pas de vote ce soir mais s'il devait y avoir une opposition formelle, elle serait prise en compte.

M. LE PRESIDENT, constatant qu'il n'y a pas de demande de prise de parole ni d'autres propositions du Conseil administratif, poursuit l'ordre du jour.

10. Divers

Mme CHONG BITZ revient sur un point relatif à la crèche après discussion avec des collègues de parti et considérant la liste d'attente actuelle d'enfants qui ne pourra être que plus importante dans la mesure où de nombreux logements sont en cours de construction à Champ-du-Château. Elle estime qu'il faudrait se pencher sérieusement sur la question. Mme THOREL RÜEGSEGGER adhère à la préoccupation de sa collègue de la commission consultative du GIC et indique que la question a été clairement énoncée à la dernière séance de cette instance. Elle rappelle que Bellevue est la commune qui occupe le plus de place parmi les quatre communes membres (environ la moitié des 88 places disponibles). L'ensemble des solutions doit, à son sens, être étudié.

M. LE PRESIDENT propose que l'ordre du jour de la prochaine commission sociale comporte cet objet. Mme LE MAIRE abonde en ce sens tout en insistant aussi, parallèlement, au niveau du GIC.

M. CARRILLO relate quelques statistiques relatives à l'ESREC (espace de récupération cantonal des déchets dont l'un des centres se trouve à l'entrée du chemin des Chânets) : 30% du total des déchets de l'ESREC sont issus de chantiers et de déchets compostables. Ce sont souvent des véhicules banalisés d'entreprises qui n'ont pourtant pas accès à cette déchetterie quand bien même ils les débarrassent pour le compte d'habitants du Canton. Il se réfère au règlement de l'ESREC qui indique clairement que seuls les particuliers utilisant leur propre moyen de transport peuvent prétendre y accéder gratuitement. 5% à 10% des véhicules présents sont en plaques françaises. Il note qu'il est interdit d'aller dans les déchetteries en France avec des plaques d'immatriculation suisses. Il est impossible pour les employés de l'entreprise mandatée pour gérer l'ESREC de réprimander les personnes et entreprises en infraction compte-tenu de l'agressivité latente. M. CARRILLO estime que cette situation est totalement inacceptable. Il tient ses chiffres de sources internes. Il rappelle que le GESDEC souhaite faire une décharge à gravats sur le haut de la commune. Son intention ici consiste à ce que le Conseil administratif fasse faire respecter le règlement en vigueur à l'ESREC.

M. TASCHINI recommande qu'une motion ou une résolution soit rédigée en ce sens.

M. LE PRESIDENT confirme les propos qui viennent d'être tenus et affirme, à titre personnel, avoir déjà réagi, y compris à l'appui de photographies, mais sans succès. Il précise que ce ne sont pas seulement des plaques françaises que l'on peut observer dans cette déchetterie, mais aussi vaudoises, valaisannes, etc. A contrario, les entreprises respectueuses paient le prix fort.

M. CARRILLO appuie son impression estimant que les tricheurs semblent être récompensés.

Après un bref débat sur d'éventuelles pistes, M. LE PRESIDENT synthétise le consensus :

M. CARRILLO est chargé de rédiger un projet de résolution.

Et M. FABBI d'ajouter que ce sont très probablement des personnes qui génèrent du travail au noir et que le paradoxe de serrer la vis, c'est qu'un certain nombre de déchets se retrouveront malheureusement répandus dans la nature (forêt, champs, etc.).

M. CARRILLO relève que les travaux pendant la période de vacances pascales sur le chemin des Tuileries ont été très mal gérés en termes de flux de circulation et particulièrement au niveau des déviations mises en place qui ont occasionné une congestion des chemins de la Chênaie et de la Mojonne où les véhicules étaient nombreux et roulaient rapidement.

11. Naturalisations ordinaires, huis clos,

Deux dossiers sont traités.

M. LE PRESIDENT lève la séance à 22h30.

Ami 04.05.21

Dominique ANKLIN
Président

Aurélien MATTI
Secrétaire

Laurence CHONG BITZ
Vice-présidente